



ASSOCIATIONS DE DROIT LOCAL INSCRITES AU REGISTRE DES ASSOCIATIONS DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE SAVERNE.

48, RUE DE LA LIBERTE 67290 WEISLINGEN

GUIDE PRATIQUE

Activités de l'Église et Covid-19

Ce protocole est élaboré sur la base des règles sanitaires connues à ce jour ainsi que sur le « [Guide pratique du CNEF](#) » du CNEF (accessible sur le site www.lecnef.org, il évoluera et s'adaptera au fur et à mesure des nouvelles règles qui seront émises par le Gouvernement dans le futur).

Certaines règles évoluent rapidement et certaines sont susceptibles de ne pas figurer dans ce protocole. Elles pourront vous être rappelées oralement.

Les locaux seront nettoyés et les zones de contact désinfectées une fois par semaine.

Il ne s'agit pas seulement d'éviter d'attraper le virus mais aussi de ne pas le transmettre à notre prochain.

Table des matières

I. Le culte	3
a. Avant le culte	3
b. En arrivant au culte	3
c. Pendant le culte	3
d. Après le culte	4
II. Les réunions de semaine	5
a. Le groupe partage	5
b. Les réunions par cellule.....	5
c. Le groupe de jeunes.....	5
d. Les autres réunions.....	6

I. Le culte

a. Avant le culte

Un peu de bon sens :

- Si vous ou quelqu'un de votre famille présente des symptômes type fièvre, toux, rhume etc ne venez pas au culte (valable aussi pour les enfants)
- Par précaution, les personnes étant considérées comme cas contact sont également priées de rester chez elles

Les personnes ne pouvant pas assister au culte pourront suivre les cultes en différé sur la chaîne YouTube de l'église (lien disponible sur la page d'accueil du site egewe.fr)

b. En arrivant au culte

Comment se passe concrètement l'entrée ?

Il faudra suivre les instructions ci-dessous ainsi que celles affichées ou dictées par les responsables sur place :

- venez un peu plus tôt (les portes seront ouvertes à partir de 9h40) pour nous aider à fluidifier l'entrée dans la salle et éviter les attroupements
- **le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans** : nous demandons à chacun d'amener **son masque**.
- le gel hydro-alcoolique est disponible, pensez à vous frictionner les mains en rentrant.

c. Pendant le culte

Consignes à respecter pendant le culte :

- gardez votre **masque tout le temps**, même pour chanter
- évitez de vous déplacer
- si vous devez aller aux toilettes :
 - des lingettes vous permettront de désinfecter la lunette et le robinet du lavabo avant de sortir → les lingettes sont à jeter obligatoirement dans la poubelle ouverte
 - il n'y aura que des serviettes en papier jetable (à jeter dans la même poubelle)

La cène :

Le matériel sera utilisé et manipulé par un minimum de personnes qui seront désignées et qui se seront préalablement lavé les mains au savon ou avec une SHA avant manipulation.

Le matériel sera ensuite donné au public (gobelets individuels de cène).

Les éléments seront placés de façon à ce que chaque personne ne puisse toucher que les éléments qu'il prendra ou recevra.

d. Après le culte

À la fin du culte, pour permettre un temps d'échanges fraternels :

- **si le temps est favorable**, nous sortirons tous vers les parkings pour échanger à l'extérieur.
- **si le temps n'est pas favorable**, nous conseillons de nous répartir dans les 2 salles (l'entrée et la salle de culte) en évitant de former des attroupements.

II. Les réunions de semaine

Lors de **toutes les réunions organisées par l'Église**, il est demandé de **respecter les gestes barrières** préconisés par le Gouvernement et rappelés par les affiches présentées dans le bâtiment (port du masque, friction des mains au SHA etc...).

a. Le groupe partage

La rencontre des groupes partage se fera le **mardi soir toutes les deux semaines**. Le protocole à appliquer une fois sur place est le même que pour le culte. Deux groupes se retrouvent dans deux salles distinctes.

b. Les réunions par cellule

Bien qu'organisés au domicile des membres de l'Église, **les groupes de maison**, qui sont intégrés au programme de l'Église, **demeurent de la responsabilité de l'association culturelle et de ses dirigeants**.

Il s'agit en effet d'activités de l'association culturelle qui sont simplement délocalisées chez les membres. **La responsabilité de l'hôte et des personnes présentes serait également engagée si leur négligence venait à mener à la contamination d'autrui**.

Le protocole à appliquer est le même que pour les cultes à savoir notamment :

- **la désinfection** des mains à l'entrée du domicile
- **les gestes barrières**

c. Le groupe de jeunes

Voici les règles spécifiques qui s'appliquent à cette activité :

- **désinfection des mains** au gel hydro-alcoolique à l'entrée du bâtiment
- le **port du masque est obligatoire** à l'intérieur du bâtiment
- les 2 battants de la porte de la salle GDJ resteront ouverts
- collation sans masques avec distanciation physique et position statique, boissons individuelles et service uniquement par un responsable.
- les **zones de contact** (rampe d'escalier, poignées de portes, interrupteurs...) seront **désinfectées après la soirée**

d. Les autres réunions

Toutes les autres réunions (réunions d'anciens, réunions d'activités, Conseils d'Administration, Assemblées Générales, etc...) sont soumises aux **mêmes règles que le culte**.

Nous sommes heureux de pouvoir nous retrouver ensemble, faisons tous en sorte que cela se passe sereinement en appliquant le présent protocole ainsi que les gestes barrières et la distanciation sociale d'usage.